

URBANISATION DU PLATEAU DE VILLENEUVE

NOTE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION

Le secteur de Villeneuve identifié au SCOT comme pôle prioritaire de développement de l'habitat a été classé au P.L.U en zone AU strict (**document n°1 : extrait du P.A.D.D**)

Pour sa mise en œuvre la commune, assistée par la D.D.E et Métropole Savoie a lancé un marché de définition sur la base d'un cahier des charges ci-joint (**document n°2 : programme**)

Les cabinets pluridisciplinaires (les Pressés de la Cité, Atelier 9.81, Atelier Philippe Madec, Atelier Cité Architecture) associant architectes, urbanistes et environnementalistes, au terme d'une petite année de travail ont présenté leur projet au cours d'une réunion publique le 19 octobre 2007 (150 participants) puis devant le Comité de Pilotage le 23 octobre (**document 3, 4, 5, 6 : projets des différentes équipes**)

Dans sa volonté d'associer largement l'ensemble des partenaires et la population la commune a arrêté le dispositif suivant :

1 – constitution d'un Comité de Pilotage associant élus, techniciens représentant des usagers (**document n°7 : liste du Comité de Pilotage**)

2 – Constitution d'une Commission d'Appel d'Offre Spécifique élargie a des personnalités qualifiés (**document n°8 : liste de la Commission d'Appel d'Offres Spécifique**)

3 – Mise en place d'une démarche participative animée par le C.A.U.E de la Savoie et l'Association Savoie Vivante qui au terme d'une première phase a présenté le 9 mai dernier au Conseil Municipal la synthèse de ses réflexions (**document n°9 : synthèse des travaux des ateliers**)

4 – Participation de membres des groupes de travail a un voyage d'étude à Fribourg (38 participants) puis dans le Voralberg (4 participants)

5 – Organisation de 3 réunions publiques les 26 janvier (100 participants), 29 juin (100 participants) et 19 octobre 2007 (150 participants)

Une deuxième phase de concertation conduira à la présentation de l'analyse des projets devant les commissions urbanismes et environnement du Conseil Municipal.

Au lendemain de la réunion de la Commission d'Appel d'Offres Spécifique, le Conseil Municipal du mardi 4 décembre retiendra le lauréat du marché de définition.

Ce lauréat assurera la maîtrise d'œuvre d'une première tranche qui comptera entre 300 et 400 logements après révision du P.L.U et choix des modalités de mise en œuvre d'une Z.A.C d'intérêt communautaire.

A ce stade, nous ne disposons pas encore de chiffrage précis.